

Communiqué de presse

Bobigny, le 1er septembre 2012

En Seine Saint Denis, le harcèlement des Roms se poursuit

La police et la préfecture sont intervenus toute la matinée du 28 août rue des Coquetiers à **Bobigny** pour distribuer des OQTF (Obligation de quitter le territoire français) à une cinquantaine de Roms, dont le lieu de vie n'a fait l'objet d'aucune demande d'expulsion. Curieusement, les Bulgares ont été séparés des Roumains et seuls ces derniers se sont vu remettre des OQTF.

Les citoyens européens bénéficient, en principe, d'une liberté de circulation dans l'espace de l'UE. La loi prévoit que des OQTF peuvent leur être remises, uniquement après examen individuel de leur situation, et s'ils représentent une "charge déraisonnable pour le système d'assurance sociale" français. **Or, ces personnes ne perçoivent aucune allocation et aucune étude de leur situation n'a été faite.** De plus, comme c'est le cas souvent sur ces terrains, les imprimés pré-remplis et pré-signés ont été remis lors d'une intervention encadrée massivement par la police.

Le lendemain à **Stains**, des centaines de personnes ont été privées de leur lieu de vie. Ce que l'on nomme 'démantèlement de campement' est en fait la destruction des habitations de familles que les reconduites à la frontière de citoyens européens permettaient au gouvernement précédent d'atteindre un objectif chiffré censé rassurer un électorat xénophobe. Alors qu'une volonté de rompre avec la politique du chiffre et une révision de la politique de l'admission au séjour étaient annoncées pour septembre, on ne peut que s'interroger sur le sens de cette chasse aux Roms qui a duré tout l'été sur l'ensemble du territoire.

Les expulsions à répétition contraignent à se réinstaller ailleurs. Leurs liens avec des voisins, des associations, la possibilité de suivis médicaux, la scolarisation des enfants, ont été "démantelés". Cette expulsion a été cautionnée par la mairie de Stains et la communauté d'agglomération de Plaine Commune, qui renvoient la responsabilité de la situation à l'Etat.

Le MRAP 93 partage leur exigence "qu'une table-ronde régionale soit organisée sous la responsabilité du Préfet de Région " afin en particulier que "les élus locaux ne soient plus laissés seuls face à la gestion complexe des campements sur leur territoire", mais le MRAP 93 demande aussi qu'il soit mis fin **dès maintenant** aux expulsions tant que cette concertation n'a pas eu lieu. Il ne peut accepter que l'on oppose habitants des terrains et "riverains" : tous sont citoyens des villes. Cela fait des années qu'une demande de solutions dignes et durables au problème des bidonvilles est présentée. L'accès aux droits fondamentaux, l'eau, l'éducation, la santé, relèvent de la responsabilité des collectivités locales. Les communes de Seine Saint-Denis ont une expérience en ce domaine qu'il conviendrait de partager, dans une concertation avec les associations et les acteurs concernés.

Le MRAP 93 demande :

- l'arrêt de toute évacuation de lieux de vie sans proposition de rébergement pérenne ou de relogement avec un traitement individualisé des situations,
- l'accès effectif au droit commun : droit à la protection sociale, droit à l'éducation, accès aux soins, et à la protection de la santé.
- la levée des mesures transitoires qui limitent l'accès au marché du travail. Les mesurètes que sont l'élargissement de la liste des métiers et la suppression de la taxe due par les employeurs ne peuvent suffire.
- **l'instauration, en tout état de cause, d'un moratoire immédiat sur les expulsions du territoire français.**